



FKMFDA

Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées



Photo à coller

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION D'INSTRUCTEUR FEDERAL

Informations sur l'examen d'INSTRUCTEUR FEDERAL FKMFDA :		
Date :	Région :	Lieu :
Inscription pour la discipline :	<input type="checkbox"/> Krav Maga	<input type="checkbox"/> Techniques et Maîtrise d'Auto-Défense

Coordonnées du candidat :	
Nom Prénom :	N° licence FKMFDA :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
N° et nom de rue :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
Nombre d'années de pratique et discipline(s) :	
Dernier degré obtenu :	Date :

Informations du club :	
Nom du club :	
N° d'affiliation à la FKMFDA :	
Téléphone :	Courriel :

PARTIE A REMPLIR PAR LE TUTEUR / PROFESSEUR ENCADRANT	
Nom et prénom :	N° licence FKMFDA :
Téléphone :	Courriel :

DATES ET SIGNATURES	
Candidat : Le	Tuteur : Le

Ce document est à remplir lisiblement et à envoyer au siège social de la FKMFDA accompagné des pièces listées en page 2.

FEDERATION KRAV MAGA FRANCE ET DISCIPLINES ASSOCIEES
Affiliée à l'ASPTT
Numéro de déclaration à la Préfecture de l'Eure : W 273009004
Agréée au Ministère de la Jeunesse et des Sports
Siège social : 13 rue de la Friche Patey 27930 GRAVIGNY
Tel : 06.98.47.19.88 - Email : federationkravmagafrance@gmail.com – Site : www.fkfmfa.fr



FKMFDA

Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées



CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION D'INSTRUCTEUR FEDERAL

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être ceinture noire 1^{er} degré minimum.
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme (PSC 1 / SST) ou équivalent à jour.
- Être apte médicalement à la pratique et à l'enseignement du krav maga et des Techniques et Maîtrise d'Auto-Défense ou disciplines associées.
- Être titulaire de la licence FKMFDA pour la saison en cours.
- Posséder un passeport fédéral FKMFDA.

LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION D'INSTRUCTEUR FEDERAL

La demande est à adresser au minimum 2 mois avant la date de l'examen.

- Fiche d'inscription à la formation d'instructeur fédéral dûment complétée et signée.
- Copie de la carte d'identité recto/verso (valide le jour de l'examen).
- Copie du dernier diplôme ceinture noire obtenu.
- Copie du PSC1 / SST ou diplôme admis en équivalence, en cours de validité (recyclage de moins de 2 ans recommandé).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du krav maga ou des Techniques et Maîtrise d'Auto-Défense datant de moins de 6 mois, ou une attestation sur l'honneur et Cerfa 15699*01 questionnaire de santé.
- Copie de la licence FKMFDA pour la saison en cours.
- Photos : une photo à coller sur la fiche d'inscription et une sur le passeport fédéral FKMFDA si besoin.
- Un chèque de 200 € à l'ordre de la FKMFDA.

Tout dossier reçu non conforme ou incomplet ne pourra pas être pris en compte.

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans ce dossier (double de diplômes ou autres). Le faux est passible de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe, soit 375 €. L'usage de faux constitue un délit et est passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour projet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques » (Code Pénal article 441-1).

FEDERATION KRAV MAGA FRANCE ET DISCIPLINES ASSOCIEES
Affiliée à l'ASPTT
Numéro de déclaration à la Préfecture de l'Eure : W 273009004
Agréée au Ministère de la Jeunesse et des Sports
Siège social : 13 rue de la Friche Patey 27930 GRAVIGNY
Tel : 06.98.47.19.88 - Email : federationkravmagafrance@gmail.com – Site : www.fkfmfa.fr



FKMFDA

Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées



MEMENTO

DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

La FKMFDA, agréée par le Ministère des Sports et par le CNOS, assure des formations d'enseignants et délivre des diplômes d'instructeurs fédéraux par disciplines.

Le titulaire d'un DIF ne peut être rémunéré. Le DIF est le niveau avancé de qualification pour l'enseignant bénévole du Krav Maga, les Techniques et Maîtrise d'Auto-Défense ou des disciplines associées. Il permet de diversifier les activités par rapport aux différents publics d'une association (enfants, adolescents, adultes, seniors, PMR) et de mieux leur assurer le développement à long terme.

Le diplôme d'instructeur fédéral (DIF) atteste de l'aptitude et de la qualification de son titulaire à animer et à initier bénévolement dans l'option sportive choisie.

1 – Conditions d'accès à la formation :

Pour s'inscrire à cette formation, le candidat doit :

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être ceinture noire 1^{er} degré minimum.
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent à jour.
- Être apte médicalement à la pratique et à l'enseignement du krav maga et des Techniques et Maîtrise d'Auto-Défense ou disciplines associées.
- Être en possession de la licence FKMFDA pour la saison en cours.
- Posséder un passeport fédéral FKMFDA.

2 – Organisation de la formation :

La FKMFDA a créé une Commission Formation dont les objectifs sont de :

- Préparer les licenciés fédéraux au tronc commun du diplôme fédéral,
- Harmoniser les modalités de formation et d'accès à l'examen des DIF spécifiques.

Le seul mode d'accès possible est la participation en présentiel à la formation.

Le DIF doit être considéré comme une étape vers le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré (BEES 1), diplôme professionnel (délivré en application du décret 91-260 du 7 mars 1991, reprenant la plupart des dispositifs du décret du 15 juin 1972 et de l'arrêté du 30 novembre 1992 modifié).

Les actions de cette commission sont :

- Dans le cadre de la formation proprement dite :
 - o Mise en place de formations annuelles du tronc commun,
 - o Soutien et mises en place des formations spécifiques.
- Dans le cadre des examens :
 - o Mise en place d'une session annuelle nationale d'examen,
 - o Elaboration des sujets des épreuves du tronc commun,
 - o Participation aux jurys d'examen,
 - o Participation aux jurys des examens des DIF spécifiques.

La Formation s'articule autour de 3 thèmes de compétences :

Formation d'une durée de 70 heures, pour un coût de 200 €.

Formation à effectuer sur les mois avant le passage de l'examen, afin de posséder les attestations des clubs formateurs le jour de l'examen :

- 30 heures de formation dans un 1^{er} club avec des formules de journées modulables,
- 35 heures de formation dans un 2^{ème} club avec des formules de journées modulables,
- 5 heures d'évaluation d'examen.